

ORDONNANCE MACRON NON AU TRAVAIL SANS LENDEMAIN

LOI TRAVAIL XXL : on n'en veut PAS

LA GRÈVE ET LA MANIFESTATION
NE SONT PAS VAINES, ELLES ONT
DÉJÀ FAIT RECULER DES
GOUVERNEMENTS. GRACE À ELLE
NOUS AVONS CONQUIS LA PLUPART
DES PROTECTIONS DONT NOUS
BÉNÉFICIONS AUJOURD'HUI.
70% DES PERSONNES SONT
OPPOSÉS À CETTE LOI, TOUS
ENSEMBLE NOUS POURRONS
NOUS FAIRE ENTENDRE.

JOURNÉE D'ACTION LE JEUDI 19 OCTOBRE
Dans vos régions, allez sur le site internet de votre
union départementale pour connaître le programme

LA FIN DU CDI ?

Les ordonnances permettent à toutes les branches professionnelles de mettre en place des CDI de projet, sans aucune condition ni contrepartie. Dès la fin du projet ou des tâches pour lesquelles le salarié aura été recruté, le contrat prend fin. A l'heure où les salariés sont de plus en plus nombreux à travailler en mode projet, ces faux CDI, encore moins protecteurs qu'un CDD (pas de prime de précarité, de durée maximum ou de limitation du nombre de renouvellement) pourront être généralisés.

Une mesure qui s'appliquera aux jeunes AKKA.

Les accords d'entreprise POURRONT SUPPLANTER LE CONTRAT DE TRAVAIL et la convention collective

Il sera par exemple possible chez AKKA d'imposer au salarié-e des mesures de mobilité, y compris à l'international, des changements de poste, de classification, une baisse de rémunération ou une augmentation du temps de travail dès lors qu'un accord d'entreprise aura été signé !

*Un salarié qui refuse un changement dans son
contrat de travail pourra être licencié.*

CGT AKKA

Tél: 06 46 23 45 55

E-Mail : cgtakka.france@gmail.com - Site Internet: <http://akka.reference-syndicale.fr>

Fini la prise en charge à 100% des arrêts maladie

Seul sera garanti le minimum légal, c'est-à-dire 50% du salaire après 3 jours de carence et 100% du salaire net pour les arrêts maternité.

Le reste dépendra des accords d'entreprise.

La disparition des élu-es de proximité

Nous avons tenté chez AKKA de mettre en place des CE, DP et CHSCT de proximité. Malheureusement un protocole pré-électoral bancal n'a pas tenu devant le juge.

Demain, à cause des ordonnances qui fusionneront ces instances représentatives et réduiront le nombre d'élus.

Ce sera plus difficile d'avoir des élus sur tout le territoire.



Un référendum choisi par le patron, c'est super pratique !

Avec les ordonnances, le referendum ne sera plus à l'initiative des syndicats mais de l'employeur. Pour empêcher le referendum il faudra l'unanimité des organisations syndicales. Vous avez des syndicats qui résistent ? Plus de problème, contournez-les avec un référendum. Au passage, mettez sous pression les salarié.e.s pour leur donner le sentiment qu'au fond,

ils et elles n'ont pas vraiment le choix.

VOUS AVEZ DIT DÉMOCRATIE ?

Le fameux « dialogue social » et la démocratie dans l'entreprise sont dans toutes les bouches du gouvernement et son armada de communicants. Alors comment ne pas s'étonner de la suppression du CHSCT, des Délégués du Personnel et du Comité d'Entreprise, pour les fusionner en une seule instance, qui vise uniquement à éloigner les syndicats des salarié.e.s.

À l'image du référendum à l'initiative unique de l'employeur,

c'est la démocratie où l'on ne doit surtout jamais se plaindre.

**IL EXISTE DES ALTERNATIVES,
CONSTRUISONS-LES ENSEMBLE !
IL Y A URGENCE :**

URGENCE À SE MOBILISER, À SE METTRE EN GRÈVE, CAR CE GOUVERNEMENT NE S'ARRÊTERA PAS LÀ. MAIS SURTOUT URGENCE À CONSTRUIRE DES ALTERNATIVES.

Nos propositions, entre autres,
sur le code du travail du XXI^e siècle,
sur l'extension des protections sociales,
les revalorisations salariales ou
la baisse du temps de travail
ne sont pas des utopies.

Ce sont des armes pour combattre le chômage et la précarité, affronter le défi climatique et humaniser le travail.

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE ET EN MANIFESTATION LE 19 OCTOBRE 2017

Ne restez pas seul, rejoignez-nous.

CGT AKKA

Tél: 06 46 23 45 55

E-Mail : cgtakka.france@gmail.com - Site Internet: <http://akka.reference-syndicale.fr>